

INVENTAIRE DES BANDES RIVERAINES DES LACS HABITÉS



Rédigé par :

Bénédicte Hurlet et Vincent Trottier, agents en environnement

En collaboration:

Ruth Paré, inspectrice en environnement

et

Julie Lafontaine, Directrice du service de l'urbanisme et de l'environnement

Août 2017

Table des matières

Introduction.....	1
Règlementation municipale concernant l'environnement	2
Bande riveraine	3
Méthodologie	3
Inventaire préliminaire.....	3
Visite terrain	4
Fiche technique d'inspection.....	4
Entrée des données.....	4
Résultats	6
Discussion	12
Figures 1 et 2 : Classes A, B et C observées.....	12
Figures 3 et 4 : Adhésion aux efforts de re naturalisation de la bande riveraine	12
Figures 5 et 6 : Avis par type de correspondances.....	12
Figures 7 et 8 : Avis par nombre de correspondances	12
Recommandations.....	14
Conclusion	15
Références.....	16
Annexe 1. Bandes riveraines demandant un suivi prioritaire	18
Annexe 2. Propriétés visités lors de l'inventaire de la bande riveraine en été 2017	20
Annexe 3. Fiche technique d'inspection	33
Annexe 4. Consentement des riverains à la réglementation sur la bande de protection riveraine	35
Annexe 5. Nombre d'avis envoyés selon leur type	36
Annexe 6. Nombre d'avis envoyés selon le suivi antécédent	37

Table des tableaux et figures

Tableau 1. Chronologie des types d'avis envoyés.....	5
Tableau 2. Identification des classes	6
Tableau 3. Résultats généraux des bandes riveraines à l'été 2017.....	6
Figure 1. Riverains présumés de Classe C ayant été inspectés pendant l'été 2017.....	7
Figure 2. Appréciation générale de l'état naturel de la bande riveraine totale des lacs inspectés	8
Figure 3. Riverains consentants aux améliorations de leur bande riveraine	9
Figure 4. Ratio des riverains consentants aux améliorations de leur bande riveraine	9
Figure 5. Nombre d'avis envoyés par lac selon leur type.....	10
Figure 6. Nombre d'avis total envoyés selon leur type	10
Figure 7. Nombre d'avis envoyés par lac selon le suivi antécédent.....	11
Figure 8. Nombre d'avis total envoyés selon le suivi antécédent	11

Introduction

Une bande riveraine à l'état naturel comporte des avantages indéniables prévenant le vieillissement prématuré d'un lac. Ces derniers comprennent la prévention de l'érosion, la filtration des contaminants et nutriments en excès, le maintien d'une température tempérée par un écran solaire arborescent ainsi qu'un support de la faune et de la flore indigène.

De ce fait, les plantes du littoral jouent une barrière contre l'apport excessif de sédiments, en assurant leur rétention en milieu terrestre. La végétation riveraine joue également un rôle important pour la dépollution et le maintien de la qualité des lacs en recyclant les nutriments, purifiant ainsi l'eau du milieu aquatique à la façon d'une usine d'épuration. De plus, la végétation du littoral améliore la limpidité de l'eau en accélérant la sédimentation des particules en suspension. Ces derniers causent un stress physiologique aux poissons en obstruant leurs branchies et en augmentant leur sensibilité aux maladies. En outre, plusieurs pesticides qui viennent avec les sédiments sont nocifs pour la santé des lacs. Ils peuvent perturber le système endocrinien des poissons, affectant leur capacité à la reproduction. De surcroît, le réchauffement de l'eau, amplifié par l'absence d'une bande riveraine, favorise la prolifération des algues. Ce phénomène survient en particulier lorsque les eaux sont riches en azote et en phosphore. Afin que le milieu riverain joue pleinement ses multiples rôles, la bande riveraine doit être suffisamment profonde et comporter trois strates de végétaux diversifiées en âges et en espèces et être constituée d'herbacées, d'arbustes et d'arbres indigènes. Les herbacés protègent surtout la surface du sol, alors que les arbres et arbustes assurent une protection plus étendue et plus en profondeur. En termes de richesse de biodiversité, la bande riveraine est une zone de transition entre deux écosystèmes voisins. Elle possède une flore et une faune plus riche que chacun des deux systèmes. Sa largeur permet de favoriser une plus grande diversité d'espèces végétales et donc abriter une variété faunique abondante (Guide d'interprétation de la politique de protection des rives, du littoral et de plaines inondables, 2015).

En conséquence, le développement de l'aménagement humain aux abords des lacs occasionne une modification à l'environnement et une source de pollution indéniable. Afin de préserver la valeur écologique et biologique des lacs et sauvegarder leurs usages, il est primordial de maintenir l'intégrité des bandes riveraines ou de les restaurer, lorsqu'elles ont été détériorées par l'humain.

Le mandat des agents en environnement de la municipalité a donc été de promouvoir ces informations déterminantes à l'ensemble des riverains les plus à même d'altérer l'état naturel d'un lac, et d'encourager ceux-ci équitablement au rétablissement d'une bande riveraine équilibrée.

Dans un premier volet, le rapport expose la réglementation municipale, la méthodologie des inspections de manière à évaluer la conformité des bandes riveraines et dans un deuxième volet, les résultats des inspections des bandes riveraines. Au final, des recommandations sont formulées afin d'exposer les meilleures pratiques en matière de re naturalisation des bandes riveraines.

Règlementation municipale concernant l'environnement

Pour bien comprendre le présent rapport, il est utile, d'entrée de jeux, d'énoncer la règlementation municipale en matière d'environnement (Règlement de zonage numéro 634, au chapitre 9, dispositions applicables à la protection de l'environnement) qui se résume comme suit :

Toute construction, travaux, ouvrages (incluant l'épandage de pesticides et d'engrais, la tonte de gazon, le débroussaillage, le remblai et déblai) sont interdits dans la bande de protection riveraine de 15 mètres d'un lac.

Les rives partiellement ou entièrement dépourvues de végétation, hormis la voie d'accès, doivent être re naturalisées par la plantation de plantes herbacées, d'arbres et d'arbustes, sur une distance minimale de 5 mètres à partir de la ligne des hautes eaux et la tonte de la pelouse est interdite à moins de 10 ou 15 mètres (selon la pente de la rive) de la ligne des hautes eaux, à l'exception d'une bande de 2 mètres de largeur autour des bâtiments.

Lorsque la pente de la rive est inférieure à 30 %, il est permis de réaliser la coupe nécessaire à l'aménagement d'une voie d'accès végétalisée d'une largeur maximale de 5 mètres donnant accès au plan d'eau. L'imperméabilisation du sol est interdite. Si les conditions du terrain l'exigent, une passerelle sur pilotis peut être érigée dans la voie d'accès. Les travaux doivent être faits sans remblai, ni déblai. Lorsque la pente de la rive est supérieure à 30 %, il est permis de réaliser la coupe nécessaire à l'aménagement d'un sentier sinueux et végétalisé d'une largeur maximale de 1,5 mètre ou d'un escalier sur pilotis donnant accès au plan d'eau. L'imperméabilisation du sol est interdite. Les travaux doivent être faits sans remblai, ni déblai.

Puis, de définir certains mots qui valent la peine d'être compris :

Rive (bande riveraine)

Bande de terre de 15 mètres qui borde les lacs et cours d'eau et qui s'étend vers l'intérieur des terres à partir de la ligne des hautes eaux.

Ligne des hautes eaux

Délimitation entre le littoral et la rive où l'on passe d'une prédominance de plantes aquatiques à une prédominance de plantes terrestres.

Littoral

Zone aquatique qui s'étend de la ligne des hautes eaux vers le centre du plan d'eau.

Espèce indigène

Espèce végétale native de l'endroit où elle pousse et adaptée aux conditions du milieu.

Bande riveraine

Le travail des agents en environnement a été de réaliser un inventaire exhaustif des bandes riveraines des lacs habités et suspectés d'être en état de non-conformité. Les lacs qui ont fait l'objet de l'inventaire ont été:

Lac Bark
Lac Coeur (du)
Lac de la Montagne
Lac Garry
Lac Long (Petit)
Lac Long
Lac Louise
Lac Mohawk
Lac Noir
Lac Pierre-Aubin
Lac Saint-Denis
Lac Sainte-Marie
Lac Sainte-Marie (petit)
Lac Saint-Joseph
Lac Truite (à la)
Lac Vert
Lac Vingt-Sous

Méthodologie

Inventaire préliminaire

L'inventaire préliminaire relevé de la photo d'imagerie satellite (2014) a permis d'identifier et de localiser les parcelles des bandes riveraines présentant des caractéristiques laissant présager un état de non-conformité. Cette photo d'imagerie a permis d'évaluer la présence et la densité de végétation des lots riverains, combinée aux données LIDAR, qui a permis d'identifier la pente de la rive.

La deuxième méthode d'inventaire, utilisée exclusivement pour le lac Saint-Joseph a été faite sur l'eau, à l'aide d'une embarcation nautique. Cette méthode a permis de longer l'intégralité de la rive du lac Saint-Joseph et de documenter la présence et la densité de végétation des lots riverains.

Ces deux méthodes d'inventaire ont permis de départager les bandes riveraines en deux catégories de classe par la présence, la densité et le type de végétation (arborescent, arbustif et herbacée). Il est utile de mentionner que l'inventaire préliminaire a permis d'identifier des classes présumées. Les caractéristiques des bandes riveraines de classes A, B et C sont présentés dans le tableau 2. Les bandes riveraines de classe A-B présentent des caractéristiques présageant un état de conformité certain, c'est-à-dire une bande riveraine à l'état naturel, ou alors une situation en voie de se conformer.

Au total, 1288 propriétés riveraines ont été identifiées comme étant de classe A-B et 294 de classe C. Les bandes riveraines de classe C ont laissé, quant à elles, présager un état de non-conformité, c'est-à-dire un niveau de dégradation important. L'emphase a donc été mise sur les bandes riveraines de classe C, qui ont été

comptabilisées sous forme de liste d'inspection préliminaire. L'inspection terrain des bandes riveraines non conformes de classe C a permis de confirmer ou de réfuter la classification présumée.

En surplus, 82 propriétés riveraines de classe C ont permis de bonifier la liste d'inspection préliminaire, lorsque sur le terrain, il était évident de constater une bande riveraine non conforme.

Visite terrain

L'inspection terrain des bandes riveraines présumées C s'est faite en visitant chacune des propriétés identifiées dans la liste. Lors des visites, chaque bande riveraine a été mesurée et photographiée, à des profondeurs de 5, 10 et 15 mètres de la ligne des hautes eaux. Chacune d'entre elles a été annotée sur une fiche technique, en caractérisant les éléments naturels et artificiels. Des accroches-portes, de la documentation et une liste d'espèces indigènes adaptées aux bandes riveraines ont été laissées aux portes des résidences ou en main propre, en spécifiant la classe observée de la bande riveraine. Les propriétaires absents ayant une classe identifiée comme B ou C se voyaient demander de contacter les agents en environnement.

Fiche technique d'inspection

La fiche technique d'inspection (dont une version vierge est disponible à l'annexe 3) a permis de relever toutes les informations nécessaires, à l'attribution d'une classe de conformité en lien avec la réglementation municipale. Les informations générales (lac, matricule et adresse) a permis d'identifier le positionnement géographique et le nom du propriétaire. La section portant sur la bande riveraine (état général, pente, distance, aire de feu et autres ouvrages) a permis, quant à elle, d'identifier la configuration du relief du terrain et le choix d'aménagement dans les premiers 15 mètres du lac. La section portant sur la rive (naturelle/artificielle) a permis de faire état de la dégradation de la rive ou au contraire du maintien de ses caractéristiques naturelles. La section portant sur la zone de re naturalisation (végétalisation, pourcentage et strates de végétation) a permis de relever la densité, la superficie et la diversité de la végétation, sur une distance de 5 mètres du lac. La section portant sur la voie d'accès (nombre d'accès, largeur et description) a permis de caractériser l'état ainsi que la largeur de la voie d'accès. La section recommandation (stabilisation, non-entretien, modification et réduction ou réaménagement) a permis, quant à elle, d'indiquer le type d'intervention nécessaire afin d'atteindre un état de conformité (voir le tableau 2). Une section de commentaire et d'identification de la classe a permis également d'identifier toute autre information nécessaire à la compréhension de la note attribuée.

Entrée des données

Les données récoltées lors des inspections terrain ont été entrées dans un logiciel de la municipalité, nommé Accès Cité Territoire, PG Solutions. Ces données ont été ajoutées dans une requête portant sur la vérification de la bande de protection riveraine, sous l'onglet « Qualité des services ». Des photographies et fiches de terrain (numérisée) ont été ajoutées, en plus d'une description des observations sur le terrain.

Pour assurer le suivi, des avis ont été envoyés aux propriétaires, selon l'état du suivi antécédent de la bande riveraine. Le type de correspondance dépendait du nombre de correspondances reçues dans le passé et de l'évolution vers une conformité. Le descriptif de chaque correspondance est disponible au tableau 1 ci-après.

Tableau 1. Chronologie des types d'avis envoyés

Avis préalable	Lettre de sensibilisation concernant la re naturalisation d'une bande riveraine dénudée de végétation. Cette lettre fut transmise suite aux dispositions réglementaires entrées en vigueur le 14 août 2007.
Premier	Premier avis lorsque jamais reçu d'avis et qu'aucun ou très peu d'efforts apportés à la bande riveraine
Deuxième	Deuxième avis après premier avis et lorsque aucun ou très peu d'efforts apportés à la bande riveraine
Dernier	Dernier avis après deuxième avis et lorsque aucun ou très peu d'efforts apportés à la bande riveraine
Amende	Amende minimale de 500 \$ et lorsque aucun ou très peu d'efforts apportés à la bande riveraine, malgré les avis transmis préalablement.
Rappel	Lettre de rappel pour les riverains rencontrés faisant état d'une bande riveraine de classe B en progression.
Aucune lettre	Bande riveraine conforme.

Suite à l'envoi des avis, un retour téléphonique était anticipé, auprès de l'agent en environnement, en vue de fournir une explication des bénéfices et de la responsabilité du propriétaire envers sa bande riveraine, en conclusion de quoi, un engagement de la part du propriétaire était espéré. Dans certains cas, une visite terrain accompagnée du propriétaire se faisait afin de l'aider dans la modification de son aménagement et l'entretien du terrain.

Pour les bandes riveraines non conformes au lac Saint-Joseph, les agents en environnement ont procédé à des appels téléphoniques suivant l'envoi des avis. Ceci était justifié par le caractère prioritaire des bandes riveraines du lac Saint-Joseph. Les bandes riveraines demandant une attention particulière, de par leur localisation ou leur suivi antécédent, ont été identifiées dans une liste de suivi prioritaire. Cette liste de suivi prioritaire est disponible à l'annexe 1.

Résultats

Cette section fait état des observations des bandes riveraines des lacs inventoriés lors de l'été 2017. Le tableau 2 ci-dessous présente les critères d'observation permettant d'identifier les classes des bandes riveraines.

Tableau 2. Identification des classes

Classe C	Bande riveraine en état de non-conformité caractérisée par :
	1. Une bande végétalisée (couvert herbacé, arbustif et arborescent) de moins de 5 mètres de profondeur à partir de la ligne des hautes eaux.
	2. Un entretien de la végétation (tonte du gazon, taille des haies) dans les premiers 10 mètres de profondeur suivant la ligne des hautes eaux du lac (si la pente est moindre que 30%) et 15 mètres (si la pente excède 30%).
	3. Une présence d'aménagement non conforme (patio sur dalles de béton, aire de feu au bord de l'eau, jardin ornemental, cabanon, mis à nu du sol).
	4. Une voie d'accès végétalisée menant au lac dont la largeur excède 5 mètres (si la pente est moindre que 30%) ou 1,5 mètre (si la pente est plus de 30%).
Classe B	Bande riveraine en partie conforme, respectant au moins un des éléments mentionnés précédemment.
Classe A	Bande riveraine conforme à la réglementation en vigueur

Le tableau 3 ci-dessous présente les classes présumées de l'ensemble des riverains, dont l'état naturel des lacs est le plus à même d'être détérioré par les activités humaines. Seules les bandes riveraines de classe C présumées (identifiées par photo aérienne) ont été visitées, permettant l'attribution d'une classe réelle mise en évidence par les colonnes de couleurs. Les riverains de classe présumée A-B n'ont pas été visités, à l'exception des cas qui se sont ajoutés par observation sur le terrain. Les bandes riveraines de classe inconnue sont des bandes riveraines présumées C qui n'ont pu être atteintes en raison de la difficulté d'accès.

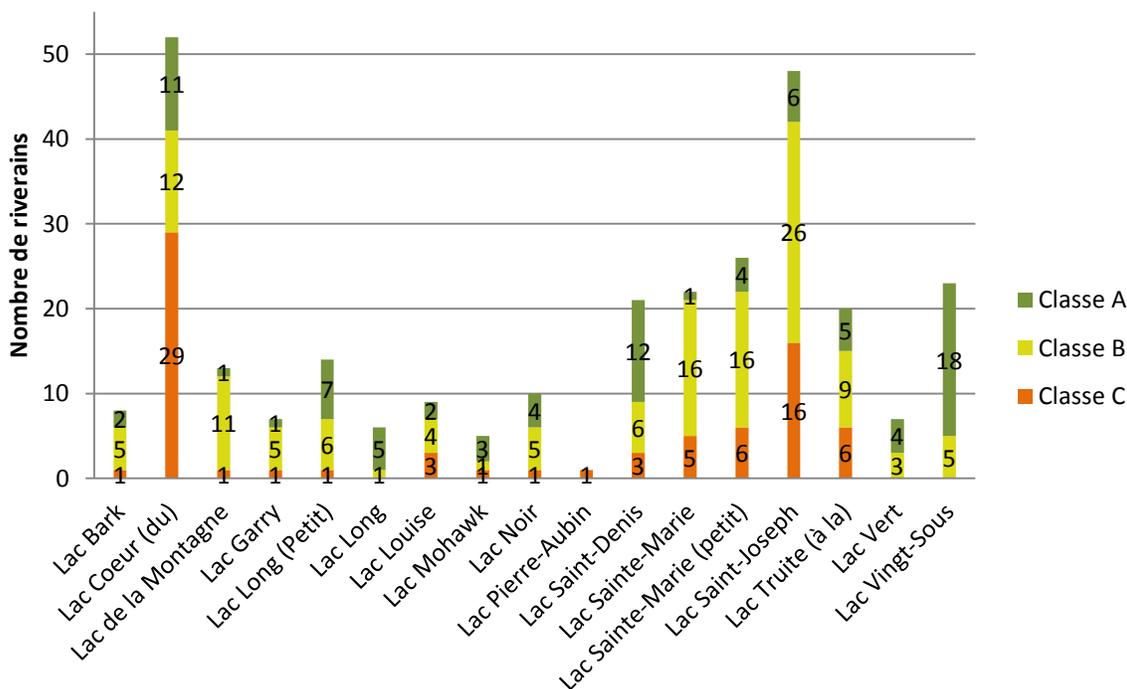
Tableau 3. Résultats généraux des bandes riveraines à l'été 2017

Lac	Classe présumée A-B (photo-interprétation)	Classe présumée C (photo-interprétation)	Total général (photo-interprétation)	Inspection des Classes C présumées (photo-interprétation)			Inconnu	Total des classes inspectées sur le terrain
				Classe A	Classe B	Classe C		
Lac Bark	18	8	26	2	5	1	1	8
Lac Coeur (du)	142	54	196	11	12	29	3	52
Lac de la Montagne	59	15	74	1	11	1	2	13
Lac Garry	57	10	67	1	5	1	3	7
Lac Long (Petit)	19	14	33	7	6	1		14
Lac Long	14	6	20	5	1			6
Lac Louise	86	8	94	2	4	3		9
Lac Mohawk	23	3	26	3	1	1		5
Lac Noir	32	10	42	4	5	1		10
Lac Pierre-Aubin	45	1	46			1		1
Lac Saint-Denis	59	22	81	12	6	3	1	21

Lac Sainte-Marie	254	22	276	1	16	5		22
Lac Sainte-Marie (petit)	97	24	121	4	16	6	1	26
Lac Saint-Joseph	223	47	270	6	26	16		48
Lac Truite (à la)	49	20	69	5	9	6		20
Lac Vert	56	7	63	4	3			7
Lac Vingt-Sous	55	23	78	18	5			23
TOTAL	1288	294	1582	86	131	75	11	292

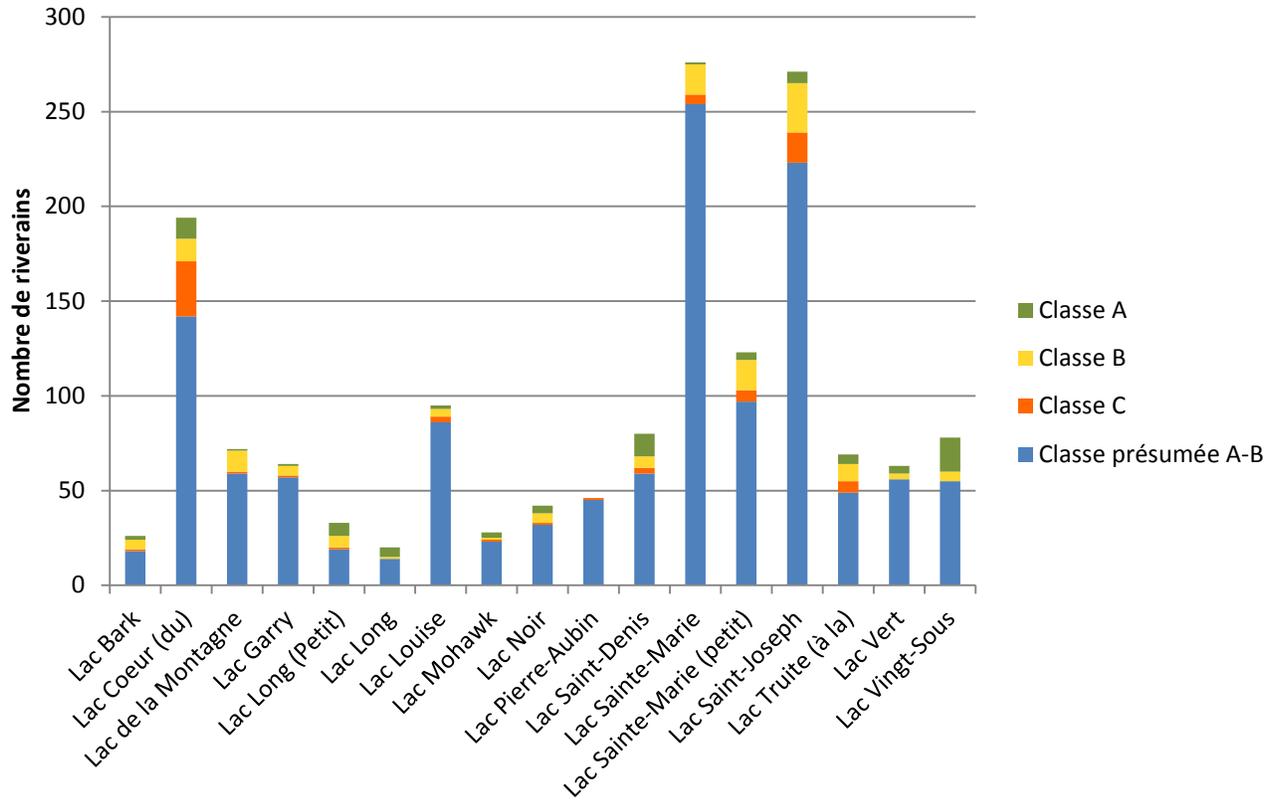
La figure 1 ci-dessous illustre les résultats des inspections. Par rapport aux résultats des inspections, les lacs du Cœur, Saint-Joseph, Sainte-Marie et Petit lac Sainte-Marie comportent le plus grand nombre de riverains ayant une bande riveraine non conforme en tout ou en partie (classes B et C réelles), à 88 %, 79%, 95 % et 85 % respectivement. À l’opposé, les lacs Vert, Long et Vingt-Sous sont conformes ou en voie de l’être (Classes A et B réelles).

Figure 1. Riverains présumés de Classe C ayant été inspectés pendant l’été 2017



La figure 2 ci-dessous comptabilise tous les riverains, incluant ceux non visités des lacs faisant partie de l’inventaire. Les valeurs de classes présumées A-B et réelles (A, B et C) sont mises en évidence dans cette figure. En outre, les lacs dénombrant le plus de riverains sont les lacs Sainte-Marie, Saint-Joseph et lac du Cœur.

Figure 2. Appréciation générale de l'état naturel de la bande riveraine totale des lacs inspectés



Les figures 3 et 4 ci-dessous mettent en évidence le retour, le rejet ou l'attente d'un appel téléphonique par les propriétaires, en ce qui a trait aux améliorations à apporter. Les données sont tirées du tableau de l'annexe 4.

Figure 3. Riverains consentants aux améliorations de leur bande riveraine

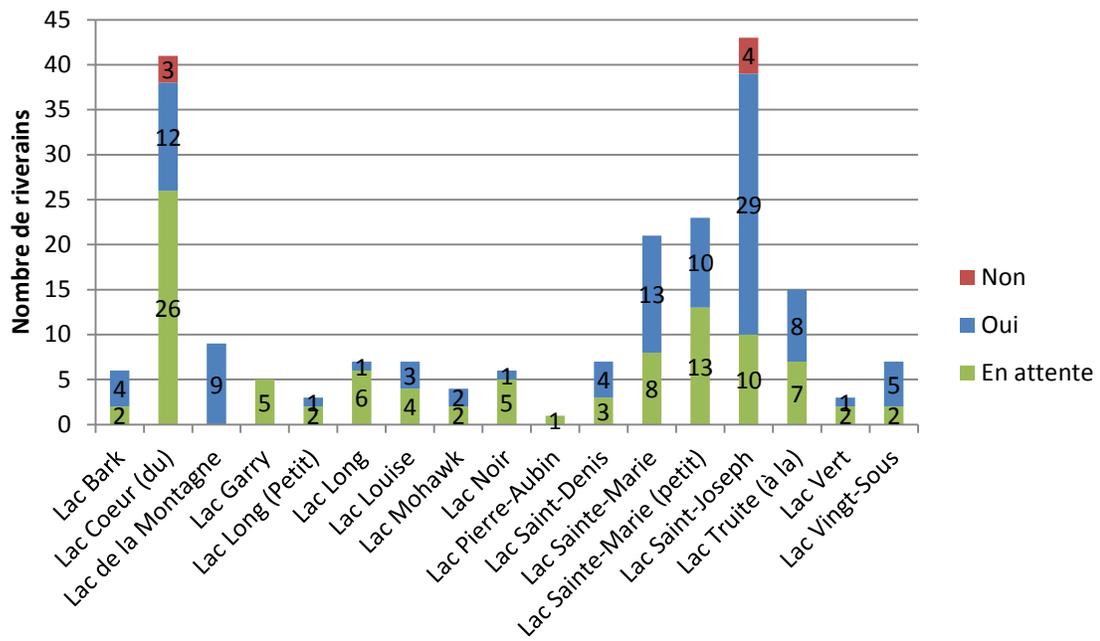
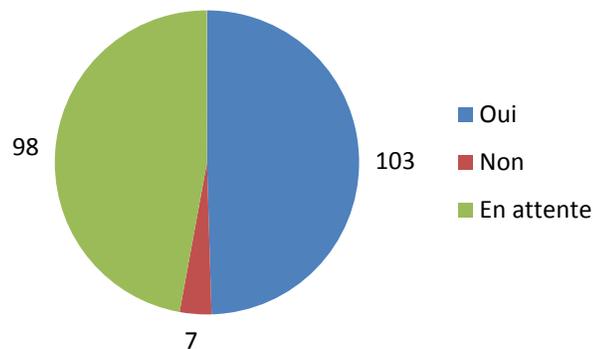


Figure 4. Ratio des riverains consentants aux améliorations de leur bande riveraine



Les figures 5 et 6 ci-après présentent le nombre de correspondances envoyées aux riverains de Classe B et C. Les données sont tirées du tableau de l'annexe 5. Les figures révèlent qu'un grand nombre d'avis expédiés sont des rappels et des premiers avis. À l'inverse, il y a moins de deuxièmes et de derniers avis envoyés aux riverains. De même qu'il y a beaucoup de riverains qui, suivant l'inspection, n'ont pas eu lieu de recevoir un rappel de par leur bande riveraine de Classe A.

Figure 5. Nombre d'avis envoyés par lac selon leur type

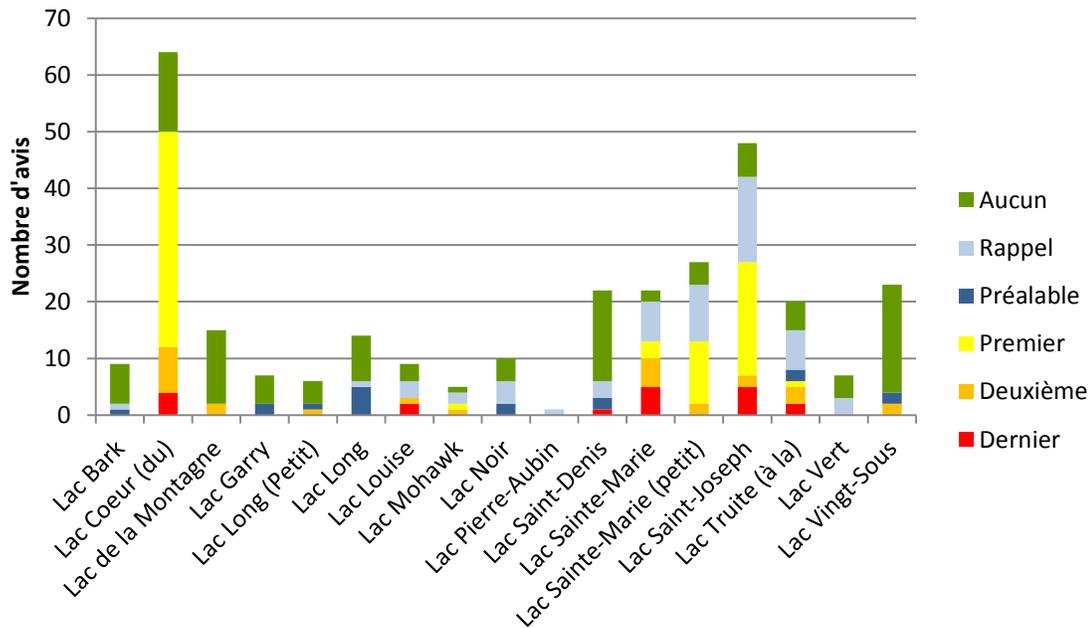
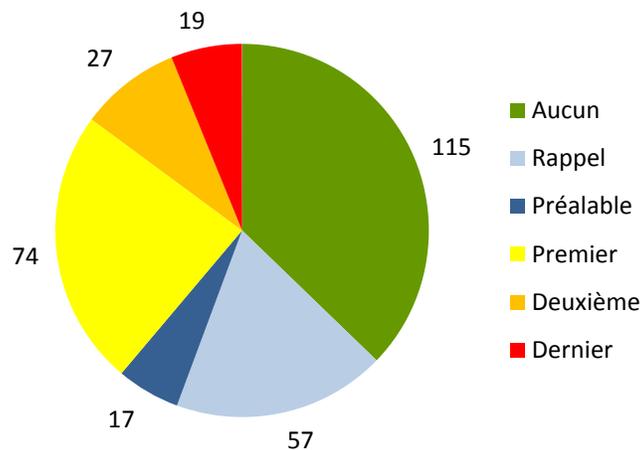


Figure 6. Nombre d'avis total envoyés selon leur type



Les figures 7 et 8 ci-après mettent en évidence le suivi de la bande riveraine chez les propriétaires faisant partie de l'inventaire actuel. Une comptabilisation des correspondances passées étant ici prise en considération incluant les lettres envoyées en 2017. Les données sont tirées du tableau de l'annexe 6. La catégorie de suivi identifiée par «Aucun» fait référence à des bandes riveraines de Classe A dont le propriétaire n'avait précédemment jamais été, ni eu besoin de, sensibilisation. Pour les lacs Saint-Joseph, Petit Lac Sainte-Marie, Lac Sainte-Marie et Lac du Cœur, on remarque qu'en général, les riverains inspectés ont fait état d'un suivi cumulatif devant se poursuivre.

Figure 7. Nombre d'avis envoyés par lac selon le suivi antécédent

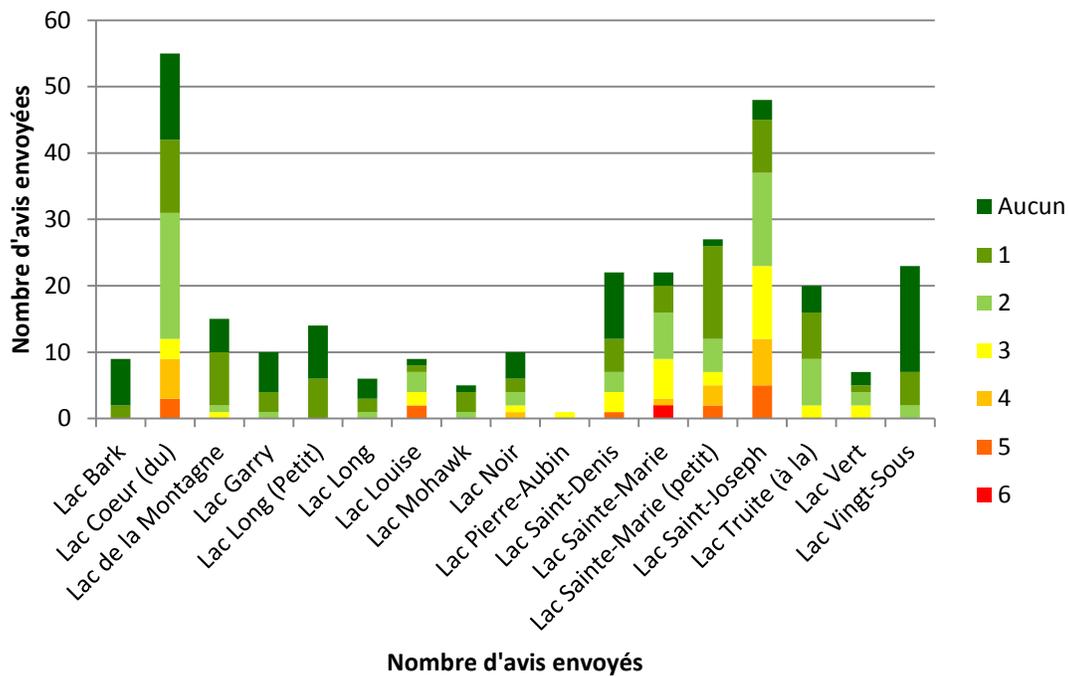
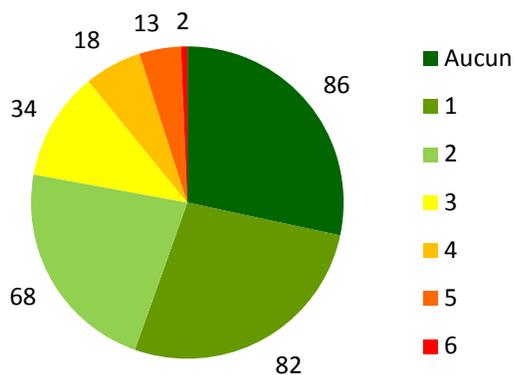


Figure 8. Nombre d'avis total envoyés selon le suivi antécédent



Discussion

Figures 1 et 2 : Classes A, B et C observées

De nos classes C présumées, beaucoup sont des bandes riveraines en voie de respecter la réglementation ou la respecte déjà. 26 % des riverains de notre inventaire se révèle des cas de non-conformité majeure. Notre inventaire comporte beaucoup de riverains autour des lacs Saint-Joseph, Petit lac Sainte-Marie et lac du Cœur. De ce fait, il est primordial de poursuivre la sensibilisation de ces riverains, peu importe leur degré de non-conformité. Les riverains des lacs comportant un grand nombre de Classes B méritent également d'être accompagnés pour mieux conserver l'état naturel du lac. L'état général de re naturalisation des bandes riveraines se fait encourageant, car un grand nombre de riverains présumés Classe C s'avère, après observation sur le terrain, faire des efforts de plantation.

Figures 3 et 4 : Adhésion aux efforts de re naturalisation de la bande riveraine

On observe qu'environ la moitié des riverains ont fait un retour d'appel suite à l'accroche-porte laissée à leur résidence ou suivant l'avis reçu et se sont engagés à poursuivre leur effort de re naturalisation. 50 % des retours d'appels se sont engagés à faire des efforts de re naturalisation, comparativement à 47 % qui n'ont fait aucun retour. Le suivi des 47 % doit prédominer lors des prochaines inspections. Puis, poursuivre l'accompagnement des 50 % des riverains faisant des efforts par étapes. Ce faisant, une surveillance accrue pour le lac Saint-Joseph, Sainte-Marie et lac du Cœur est à considérer.

Figures 5 et 6 : Avis par type de correspondances

En ce qui a trait au suivi des riverains par rapport aux interventions et correspondances antécédentes, il est possible de constater que les riverains des lacs les plus habités (soit les lacs Saint-Joseph, Sainte-Marie, Petit lac Sainte-Marie et lac du Cœur) sont ceux ayant reçu une attention plus particulière depuis l'entrée en vigueur de la réglementation; ils sont ceux chez qui une conformité de leur bande riveraine est le plus attendue. Selon la figure 5, la majorité des riverains inspectés ont reçu en 2017 des avis réguliers, allant du premier au dernier, les rendant plus susceptibles à recevoir une amende minimale de 500 \$, si aucune amélioration n'est remarquée à court terme. Dans le même ordre d'idée, la figure 6 indique que 41 % des riverains inspectés dans le cadre de l'inventaire ont reçu un avis régulier avec mention d'une telle amende en cas de négligence de leur part. Il est utile de mentionner que certains des premiers avis réguliers ont été envoyés à des propriétaires ayant déjà reçu un ou plusieurs avis auparavant; ceci étant justifié de par l'important écart de temps avec le précédent inventaire des bandes riveraines dont ils ont fait partie.

Figures 7 et 8 : Avis par nombre de correspondances

En considérant le nombre d'avis envoyés, ces mêmes lacs chez qui on suspectait un plus grand nombre de cas de non-conformité (lacs Saint-Joseph, Sainte-Marie, Petit lac Sainte-Marie et lac du Cœur), font état d'un historique de suivi plus garni, que les riverains des autres lacs habités. Selon la figure 7, les lacs Saint-Joseph, Sainte-Marie et du Cœur comportent un nombre et une proportion importante de propriétaires ayant reçu trois avis ou plus, pour cause de non-conformité. Le Petit lac Sainte-Marie, de même que le lac Louise, sont également à surveiller par la présence de 5^e ou 6^e correspondances chez certains de leurs riverains. Un suivi sévère des bandes riveraines de ces lacs serait ainsi à faire au courant des prochaines années. La figure 8 nous permet quant à elle de constater que 28 % des propriétaires inspectés reçoivent cette année un premier avis de l'état de leur bande

riveraine. Cela signifie que des riverains jusqu'ici non pris en considération s'ajoutent au suivi de sensibilisation. L'inventaire actuel des bandes riveraines permet ainsi de sensibiliser 82 propriétaires supplémentaires qui s'ajoutent à la liste initiale.

Recommandations

Tout d'abord, il s'avère indispensable de faire un suivi rigoureux de certains propriétaires récalcitrants. Pour la plupart, ces derniers ont reçu plusieurs avis. Pour d'autres, un suivi plus influent serait appréciable. Cette liste distinctive se trouve à l'annexe 1.

Il est aussi important de mentionner que la méthode d'observation nautique effectuée pour le lac Saint-Joseph n'est pas suffisante pour présumer des classes C. La perspective limitée qu'offre cette dernière vient souvent biaiser la conformité de la bande riveraine. Ainsi, une attention particulière devra être apportée au lac Saint-Joseph et au lac Sainte-Marie afin d'inclure les bandes riveraines non conformes qui n'ont pas encore été détectées.

Les résultats de la présente étude indiquent que les lacs Saint-Joseph, Sainte-Marie et du Cœur demandent le plus grand effort de re naturalisation. Étant donné que ce sont aux lacs Saint-Joseph, Sainte-Marie et du Cœur où l'on retrouve le plus grand nombre d'avis envoyés, en plus que ces lacs comportent le plus grand nombre de retours téléphoniques non effectués, il convient de les prioriser dans un futur rapproché.

D'autre part, il s'avère parfois que des classes présumées A-B soient des classes C. Des classes présumées C peuvent en réalité être des Classes B, similaire à leur voisin non inspecté, mais qui demande quand même une amélioration de la bande riveraine. Ainsi, l'ajout des bandes riveraines ne faisant pas partie au départ de la liste d'inventaire nous indique qu'il y a une marge d'erreur non négligeable avec la photo-interprétation.

Ainsi, il serait plus bénéfique d'identifier par photo-interprétation les bandes riveraines de Classes A et d'inspecter tout le reste. Ce renversement permettrait de maximiser le nombre de bandes riveraines non conformes inspectées lors de l'inventaire. Cette nouvelle méthode serait plus équitable entre les voisins lors du prochain suivi. Afin d'être efficace dans la démarche, il serait suggéré de refaire en 2018 un suivi de toutes les bandes riveraines de classes C établies lors de l'inspection 2017, présentes à l'annexe 2.

Enfin, afin d'accompagner pleinement les riverains vers un état de conformité de leur bande riveraine, un programme de distribution d'herbacées, d'arbustes et d'arbres indigènes serait à encourager et à poursuivre dans les prochaines années. Dans le même ordre d'idée, il serait avantageux de collaborer plus étroitement avec les associations de propriétaires des lacs et même assister à leur rencontre annuelle afin de les sensibiliser davantage à l'importance de maintenir une bande riveraine la plus naturelle.

Conclusion

Le nouvel inventaire des bandes riveraines effectué à partir de la photo-interprétation, a permis une représentation plus juste et précise de leur l'état de conformité. La visite des agents en environnement a permis non seulement de relancer le travail de re naturalisation des riverains, mais également d'accompagner les riverains dans leur choix d'aménagement.

Si l'inventaire devait être refondu, il serait plus rigoureux d'exclure les bandes riveraines de Classe A lors de l'analyse de la photo-interprétation, et d'inspecter tous les autres (c'est-à-dire sensibiliser les Classes B et C).

Enfin, la sensibilisation des riverains mérite d'être poursuivie de façon périodique afin que ceux-ci se conforment et intègrent la vision de la politique du littoral, des rives et des plaines inondables dans leur choix d'aménagement aux bénéfices des générations futures.

De plus, il serait important d'apporter une attention particulière aux bandes riveraines des lacs du Cœur, Saint-Joseph, Sainte-Marie et Petit lac Sainte-Marie, puisque ceux-ci comportent un plus grand nombre de bandes riveraines non conformes. C'est donc d'affirmer qu'un pourcentage non négligeable de riverains autour des lacs du Cœur, Saint-Joseph, Sainte-Marie et Petit lac Sainte-Marie n'ont pas été suffisamment sensibilisés aux avantages d'une bande riveraine à l'état naturel. Rappelons-le! Une bande riveraine laissée à l'état naturel mérite d'être encouragée pour les bienfaits suivants :

- Elle prévient le vieillissement prématuré d'un lac
- Elle contrôle l'érosion
- Elle filtre les contaminants et les nutriments en excès
- Elle maintient une température tempérée par un écran solaire arborescent
- Elle encourage la faune et la flore indigène
- Elle maintient le lac en bonne santé.

Références

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (2015), *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables : Guide d'interprétation*. Montréal : Jean-Yves Goupil, Claire Michaud, Élisabeth Bussièrès, Pascal Sarrasin et Suzanne Lepage.

Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard (2013), *Bilan des travaux réalisés par l'agente en environnement au cours de l'été 2013*. Saint-Adolphe-d'Howard : Marjorie Peyric

Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard (2010). *Rapport été 2010*. Saint-Adolphe-d'Howard : Valérie Meslage

Règlements d'urbanisme de la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard (2007), Règlement de zonage 634 : Chapitre 9 – Dispositions applicables à la protection de l'environnement.

Annexe 1. Bandes riveraines demandant un suivi prioritaire

Description nom du cours d'eau	Classe présumée	Classe observée	Nombre d'avis	Type d'avis envoyé	Consentant à s'améliorer	No civique de l'emplacement	Voie publique de l'emplacement
Lac Cœur (du)	C	C	4	Premier	Oui	3092	ARGENTEUIL
Lac Cœur (du)	C	C	3	Dernier	Non	661	FLAMINGO
Lac Cœur (du)	C	C	4	Denier	En attente	745	FLAMINGO
Lac Cœur (du)	C	C	5	Dernier	Non	815	FLAMINGO
Lac Cœur (du)	C	C	5	Dernier	Non	821	FLAMINGO
Lac Cœur (du)	C	C	5	Dernier	En attente	297	LAC-DU-COEUR
Lac Cœur (du)	A-B	C	2	Dernier	En attente	459	LAC-DU-COEUR
Lac Cœur (du)	C	C	2	Deuxième	Non	41	LITTLE CREEK
Lac Long (Petit)	C	C	1	Préalable	En attente	1346	JAMBOREE
Lac Long (Petit)	C	B	1	Préalable	En attente	1360	JAMBOREE
Lac Louise	C	B	5	Aucun	Oui	2269	LAC-LOUISE
Lac Louise	C	C	5	Dernier	En attente	2481	LAC-LOUISE
Lac Louise	A-B	C	3	Dernier	En attente	2591	LAC-LOUISE
Lac Pierre-Aubin	C	C	3	Rappel	En attente	87	SAPINS
Lac Saint-Denis	C	C	2	Dernier	Oui	1836	QUATRE-LACS
Lac Sainte-Marie	C	C	6	Dernier	En attente	104	CLAIRIERE
Lac Sainte-Marie	C	C	4	Dernier	Oui	110	CLAIRIERE
Lac Sainte-Marie	C	B	3	Dernier	Oui	79	LANGAIS
Lac Sainte-Marie	C	B	6	Dernier	En attente	795	MORGAN
Lac Sainte-Marie	C	B	2	Rappel	Oui	805	MORGAN
Lac Sainte-Marie	C	B	3	Deuxième	Oui	835	MORGAN
Lac Sainte-Marie (Petit)	C	C	4	Deuxième	En attente	891	COURCHEVEL
Lac Saint-Joseph	C	C	3	Dernier	Oui	1474	BEAUMONT
Lac Saint-Joseph	C	C	4	Premier	En attente	1479	BEAUMONT
Lac Saint-Joseph	C	C	3	Premier	Oui	1481	BEAUMONT
Lac Saint-Joseph	C	B	5	Rappel	Oui	1485	BEAUMONT
Lac Saint-Joseph	C	B	2	Premier	Non	1618	CROIX
Lac Saint-Joseph	C	B	2	Premier	Non	1640	CROIX
Lac Saint-Joseph	C	B	5	Rappel	En attente	1286	LAPOINTE

Description nom du cours d'eau	Classe présumée	Classe observée	Nombre d'avis	Type d'avis envoyé	Consentant à s'améliorer	No civique de l'emplacement	Voie publique de l'emplacement
Lac Saint-Joseph	C	C	3	Aucun	Non	1352	LAPOINTE
Lac Saint-Joseph	C	C	4	Dernier	Non	1358	LAPOINTE
Lac Saint-Joseph	C	B	4	Premier	En attente	1374	LAPOINTE
Lac Saint-Joseph	C	C	3	Premier	Oui	1564	TOUR-DU-LAC
Lac Saint-Joseph	C	B	1	Premier	Oui	1956	VILLAGE
Lac Saint-Joseph	C	C	4	Rappel	Oui	1978	VILLAGE
Lac Saint-Joseph	C	C	3	Premier	Oui	2385	VILLAGE
Lac Saint-Joseph	C	C	5	Dernier	En attente	2416	VILLAGE
Lac Saint-Joseph	C	B	3	Rappel	En attente	2468	VILLAGE
Lac Saint-Joseph	C	C	5	Dernier	Oui	2550	VILLAGE
Lac Truite (à la)	C	C	2	Deuxième	Oui	420	PENINSULE
Lac Truite (à la)	C	C	2	Premier	Oui	423	PENINSULE
Lac Truite (à la)	C	C	2	Dernier	Oui	427	PENINSULE
Lac Truite (à la)	C	C	2	Dernier	En attente	2066	QUATRE-LACS
Lac Vingt-Sous	C	B	2	Deuxième	Oui	2676	ARGENTEUIL

Annexe 2. Propriétés visités lors de l'inventaire de la bande riveraine en été 2017

Matricule	Description nom du cours d'eau	Classe présumée	Classe réelle	Nbre d'avis	Type d'avis envoyé	Consentant à s'améliorer	No civique de l'emplacement	Voie publique de l'emplacement
3792-54-2548	Lac Bak	C	N/A	0	Aucun	N/A	0	DOMAINE
3792-84-2521	Lac Bark	C	A	0	Aucun	N/A	153	23E AVENUE
3792-54-2478	Lac Bark	C	A	0	Aucun	N/A	2197	DOMAINE
3792-74-4916	Lac Bark	C	B	0	Aucun	Oui	0	23E AVENUE
3792-74-1315	Lac Bark	A-B	B	0	Aucun	Oui	0	23E AVENUE
3792-54-3932	Lac Bark	C	B	0	Aucun	Oui	2221	DOMAINE
3792-64-1224	Lac Bark	C	B	0	Aucun	Oui	2245	DOMAINE
3792-64-3420	Lac Bark	C	B	1	Rappel	En attente	2249	DOMAINE
3792-54-6731	Lac Bark	C	C	1	Préalable	En attente	2229	DOMAINE
3489-81-5867	Lac Coeur (du)	C	A	0	Aucun	N/A	0	ARGENTEUIL
3489-81-7179	Lac Coeur (du)	C	A	0	Aucun	N/A	0	FLAMINGO
3489-66-5563	Lac Coeur (du)	C	A	0	Aucun	N/A	689	FLAMINGO
3489-66-4028	Lac Coeur (du)	C	A	0	Aucun	N/A	701	FLAMINGO
3489-55-9569	Lac Coeur (du)	C	A	1	Aucun	N/A	729	FLAMINGO
3489-55-8551	Lac Coeur (du)	C	A	0	Aucun	N/A	733	FLAMINGO
3590-24-9404	Lac Coeur (du)	C	A	0	Aucun	N/A	352	LAC-DU-COEUR
3590-23-4723	Lac Coeur (du)	C	A	0	Aucun	N/A	369	LAC-DU-COEUR
3590-12-8819	Lac Coeur (du)	C	A	0	Aucun	N/A	435	LAC-DU-COEUR
3590-21-1398	Lac Coeur (du)	C	A	0	Aucun	N/A	439	LAC-DU-COEUR
3590-62-7062	Lac Coeur (du)	C	A	0	Aucun	N/A	33	PENINSULA
3589-37-4875	Lac Coeur (du)	C	B	2	Premier	Oui	3100	ARGENTEUIL
3489-67-8712	Lac Coeur (du)	C	B	1	Premier	En attente	0	FLAMINGO
3489-66-4745	Lac Coeur (du)	C	B	1	Premier	En attente	695	FLAMINGO
3590-54-7049	Lac Coeur (du)	C	B	1	Premier	En attente	274	LAC-DU-COEUR
3590-34-5312	Lac Coeur (du)	C	B	2	Deuxième	En attente	330	LAC-DU-COEUR
3590-34-3107	Lac Coeur (du)	C	B	1	Premier	Oui	336	LAC-DU-COEUR
3489-61-9759	Lac Coeur (du)	C	B	2	Deuxième	Oui	25	LITTLE CREEK
3489-71-7648	Lac Coeur (du)	C	B	2	Premier	En attente	55	LITTLE CREEK
3590-35-0679	Lac Coeur (du)	C	B	1	Premier	En attente	80	MARAIS
3590-48-0105	Lac Coeur (du)	C	B	1	Premier	En attente	202	MARAIS
3590-62-4745	Lac Coeur (du)	C	B	2	Premier	En attente	37	PENINSULA
3590-65-4276	Lac Coeur (du)	C	B	1	Premier	En attente	69	SAPINIÈRE

Matricule	Description nom du cours d'eau	Classe présumée	Classe réelle	Nbre d'avis	Type d'avis envoyé	Consentant à s'améliorer	No civique de l'emplacement	Voie publique de l'emplacement
3489-92-4747	Lac Coeur (du)	C	C	1	Premier	Oui	0	ARGENTEUIL
3489-93-6305	Lac Coeur (du)	C	C	4	Premier	En attente	0	ARGENTEUIL
3589-69-4824	Lac Coeur (du)	C	C	2	Premier	En attente	2992	ARGENTEUIL
3589-69-3011	Lac Coeur (du)	C	C	1	Premier	Oui	2998	ARGENTEUIL
3589-38-9707	Lac Coeur (du)	C	C	4	Premier	Oui	3084	ARGENTEUIL
3589-37-7289	Lac Coeur (du)	C	C	4	Premier	Oui	3092	ARGENTEUIL
3589-37-3158	Lac Coeur (du)	C	C	2	Premier	En attente	3116	ARGENTEUIL
3489-93-9081	Lac Coeur (du)	C	C	2	Premier	En attente	3242	ARGENTEUIL
3489-93-7757	Lac Coeur (du)	C	C	2	Premier	En attente	3246	ARGENTEUIL
3489-93-5941	Lac Coeur (du)	C	C	2	Premier	En attente	3254	ARGENTEUIL
3489-93-5827	Lac Coeur (du)	C	C	2	Premier	En attente	3258	ARGENTEUIL
3489-77-3522	Lac Coeur (du)	C	C	3	Dernier	Non	661	FLAMINGO
3489-55-7929	Lac Coeur (du)	C	C	4	Dernier	En attente	745	FLAMINGO
3489-54-7399	Lac Coeur (du)	C	C	4	Rappel	Oui	749	FLAMINGO
3489-63-5157	Lac Coeur (du)	C	C	5	Dernier	Non	815	FLAMINGO
3489-63-7625	Lac Coeur (du)	C	C	5	Dernier	Non	821	FLAMINGO
3489-62-7694	Lac Coeur (du)	C	C	4	Deuxième	En attente	835	FLAMINGO
3489-61-4972	Lac Coeur (du)	C	C	3	Deuxième	En attente	879	FLAMINGO
3590-43-9295	Lac Coeur (du)	C	C	5	Dernier	En attente	297	LAC-DU-COEUR
3590-44-5700	Lac Coeur (du)	C	C	1	Premier	En attente	303	LAC-DU-COEUR
3590-43-1280	Lac Coeur (du)	C	C	2	Deuxième	Oui	315	LAC-DU-COEUR
3590-12-9199	Lac Coeur (du)	C	C	2	Premier	En attente	395	LAC-DU-COEUR
3590-31-1137	Lac Coeur (du)	A-B	C	2	Dernier	En attente	459	LAC-DU-COEUR
3489-61-7362	Lac Coeur (du)	C	C	2	Deuxième	Oui	17	LITTLE CREEK
3489-71-3257	Lac Coeur (du)	C	C	2	Deuxième	Non	41	LITTLE CREEK
3489-71-6153	Lac Coeur (du)	C	C	2	Deuxième	Oui	51	LITTLE CREEK
3489-71-9140	Lac Coeur (du)	C	C	2	Premier	Oui	59	LITTLE CREEK
3590-63-0837	Lac Coeur (du)	C	C	3	Premier	En attente	57	PENINSULA
3590-63-0270	Lac Coeur (du)	C	C	2	Premier	En attente	73	PENINSULA
3589-69-1801	Lac Coeur (du)	C	N/A	0	Aucun	N/A	0	ARGENTEUIL
3589-08-1247	Lac Coeur (du)	C	N/A	0	Aucun	N/A	0	FLAMINGO
3590-23-0318	Lac Coeur (du)	C	N/A	0	Aucun	N/A	0	LAC-DU-COEUR
4094-67-9842	Lac de la	C	A	0	Aucun	N/A	1960	COTEAU-DU-

Matricule	Description nom du cours d'eau	Classe présumée	Classe réelle	Nbre d'avis	Type d'avis envoyé	Consentant à s'améliorer	No civique de l'emplacement	Voie publique de l'emplacement
	Montagne							LAC
4195-91-1560	Lac de la Montagne	C	B	1	Aucun	N/A	1536	AIROLDI
4195-80-2229	Lac de la Montagne	C	B	1	Aucun	Oui	1600	AIROLDI
4194-79-5590	Lac de la Montagne	C	B	0	Aucun	N/A	1618	AIROLDI
4094-97-6498	Lac de la Montagne	A-B	B	0	Aucun	Oui	2022	COTEAU-DU-LAC
4194-08-2106	Lac de la Montagne	C	B	1	Aucun	N/A	2028	COTEAU-DU-LAC
4194-08-0276	Lac de la Montagne	C	B	1	Aucun	Oui	2034	COTEAU-DU-LAC
4194-27-2630	Lac de la Montagne	C	B	1	Aucun	Oui	3391	VILLAGE
4194-27-5243	Lac de la Montagne	C	B	2	Deuxième	Oui	3395	VILLAGE
4194-37-2638	Lac de la Montagne	C	B	1	Aucun	Oui	3415	VILLAGE
4194-37-7935	Lac de la Montagne	C	B	1	Aucun	Oui	3431	VILLAGE
4194-47-2634	Lac de la Montagne	C	B	1	Aucun	Oui	3449	VILLAGE
4194-78-1547	Lac de la Montagne	C	C	3	Deuxième	Oui	3517	VILLAGE
4094-63-6287	Lac de la Montagne	C	N/A	0	Aucun	N/A	3203	VILLAGE
4094-63-8197	Lac de la Montagne	C	N/A	0	Aucun	N/A	3205	VILLAGE
3391-94-9892	Lac Garry	C	A	0	Aucun	N/A	262	BOULEAUX
3391-05-4133	Lac Garry	C	B	0	Préalable	En attente	221	BOULEAUX
3391-47-5611	Lac Garry	C	B	1	Rappel	En attente	155	TILLEULS
3391-26-9125	Lac Garry	C	B	2	Rappel	En attente	209	TILLEULS
3391-14-3650	Lac Garry	C	B	1	Rappel	En attente	289	TILLEULS
3391-33-7555	Lac Garry	C	B	1	Préalable	En attente	355	TILLEULS
3391-95-8596	Lac Garry	C	C	0	Aucun	N/A	225	BOULEAUX

Matricule	Description nom du cours d'eau	Classe présumée	Classe réelle	Nbre d'avis	Type d'avis envoyé	Consentant à s'améliorer	No civique de l'emplacement	Voie publique de l'emplacement
3391-83-4984	Lac Garry	C	N/A	0	Aucun	N/A	0	BOULEAUX
3391-25-7025	Lac Garry	C	N/A	0	Aucun	N/A	0	TILLEULS
3391-35-0055	Lac Garry	C	N/A	0	Aucun	N/A	0	TILLEULS
3893-23-1719	Lac Long	C	A	0	Aucun	Oui	71	1RE RUE
3893-13-8725	Lac Long	C	A	1	Préalable	En attente	77	1RE RUE
3893-13-3530	Lac Long	C	A	1	Aucun	N/A	97	1RE RUE
3893-03-6050	Lac Long	C	A	0	Aucun	N/A	103	1RE RUE
3893-23-1719	Lac Long	C	A	0	Aucun	N/A	170	4E AVENUE
3893-02-4449	Lac Long	C	B	2	Deuxième	En attente	206	4E AVENUE
4189-18-3679	Lac Long (Petit)	C	A	0	Aucun	N/A	1441	JALNA
4189-18-3149	Lac Long (Petit)	C	A	0	Aucun	N/A	1445	JALNA
4189-07-7861	Lac Long (Petit)	C	A	0	Aucun	N/A	1473	JALNA
4189-07-3216	Lac Long (Petit)	C	A	0	Aucun	N/A	1485	JALNA
4189-78-7294	Lac Long (Petit)	C	A	0	Aucun	N/A	0	JAMBOREE
4189-78-3549	Lac Long (Petit)	C	A	0	Aucun	N/A	1386	JAMBOREE
4189-06-4738	Lac Long (Petit)	C	A	0	Aucun	N/A	1050	VILLAGE
4189-18-2708	Lac Long (Petit)	C	B	1	Rappel	En attente	1459	JALNA
4189-17-0280	Lac Long (Petit)	C	B	1	Préalable	En attente	1467	JALNA
4189-07-5239	Lac Long (Petit)	C	B	0	Aucun	Oui	1481	JALNA
4189-79-8137	Lac Long (Petit)	C	B	1	Préalable	En attente	1360	JAMBOREE
4189-78-5163	Lac Long (Petit)	C	B	1	Préalable	Oui	1376	JAMBOREE
4189-06-2188	Lac Long (Petit)	C	B	1	Préalable	En attente	1070	VILLAGE
4189-89-5323	Lac Long (Petit)	C	C	1	Préalable	En attente	1346	JAMBOREE
3990-51-2887	Lac Louise	C	A	0	Aucun	N/A	1929	LAC-LOUISE
3889-55-7499	Lac Louise	C	A	2	Aucun	N/A	2283	LAC-LOUISE
3990-01-0819	Lac Louise	C	B	1	Rappel	Oui		LAC-LOUISE
3889-56-4449	Lac Louise	C	B	5	Aucun	Oui	2269	LAC-LOUISE
3889-56-4511	Lac Louise	C	B	2	Rappel	En attente	2277	LAC-LOUISE
3989-49-1236	Lac Louise	C	B	3	Rappel	Oui	2577	LAC-LOUISE
3990-11-3822	Lac Louise	C	C	2	Deuxième	En attente	2039	LAC-LOUISE
3989-18-7332	Lac Louise	C	C	5	Dernier	En attente	2481	LAC-LOUISE
3989-49-2979	Lac Louise	A-B	C	3	Dernier	En attente	2591	LAC-LOUISE
3988-35-0274	Lac Mohawk	C	A	1	Rappel	Oui	49	MOHAWK

Matricule	Description nom du cours d'eau	Classe présumée	Classe réelle	Nbre d'avis	Type d'avis envoyé	Consentant à s'améliorer	No civique de l'emplacement	Voie publique de l'emplacement
3988-36-0903	Lac Mohawk	C	A	1	Rappel	En attente	61	MOHAWK
3988-43-0271	Lac Mohawk	C	A	0	Aucun	N/A	137	RIVE
3988-14-7536	Lac Mohawk	A-B	B	2	Deuxième	En attente	28	GEAI-BLEU NORD
3988-24-9464	Lac Mohawk	C	C	1	Premier	Oui	194	RIVE
3988-13-1417	Lac Noir	C	A	0	Aucun	N/A	245	RIVE
3988-02-0038	Lac Noir	C	A	0	Aucun	N/A	299	RIVE
3988-42-4755	Lac Noir	C	A	0	Aucun	N/A	65	SANCTUAIRE
3988-22-6332	Lac Noir	C	A	0	Aucun	N/A	40	SOMMET
3988-34-5908	Lac Noir	C	B	1	Rappel	En attente	149	RIVE
3988-34-1027	Lac Noir	C	B	3	Rappel	En attente	191	RIVE
3988-42-7250	Lac Noir	C	B	1	Préalable	En attente	61	SANCTUAIRE
3988-22-3727	Lac Noir	C	B	2	Préalable	En attente	44	SOMMET
3988-22-2026	Lac Noir	C	B	4	Rappel	En attente	48	SOMMET
3988-31-0490	Lac Noir	C	C	2	Rappel	Oui	234	PENINSULE
3392-61-4656	Lac Pierre-Aubin	C	C	3	Rappel	En attente	87	SAPINS
4088-73-8353	Lac Saint-Denis	C	A	0	Aucun	N/A	1875	CHATELAINE
4088-02-6286	Lac Saint-Denis	C	A	3	Aucun	N/A	0	QUATRE-LACS
4088-57-7515	Lac Saint-Denis	C	A	0	Aucun	N/A	0	QUATRE-LACS
4189-12-6305	Lac Saint-Denis	C	A	1	Aucun	N/A	1579	QUATRE-LACS
4189-02-4316	Lac Saint-Denis	C	A	0	Aucun	N/A	1584	QUATRE-LACS
4189-01-2192	Lac Saint-Denis	C	A	0	Aucun	N/A	1590	QUATRE-LACS
4088-67-5575	Lac Saint-Denis	C	A	1	Aucun	N/A	1697	QUATRE-LACS
4088-57-5756	Lac Saint-Denis	C	A	0	Aucun	N/A	1726	QUATRE-LACS
4088-13-4538	Lac Saint-Denis	C	A	3	Aucun	N/A	1855	QUATRE-LACS
4088-03-9609	Lac Saint-Denis	C	A	3	Aucun	N/A	1869	QUATRE-LACS
4188-38-2507	Lac Saint-Denis	C	A	0	Aucun	N/A	101	VIVALDI
4189-30-9344	Lac Saint-Denis	C	A	0	Aucun	N/A	150	VIVALDI
4088-73-0784	Lac Saint-Denis	C	B	1	Préalable	En attente	1889	CHATELAINE
4088-57-8457	Lac Saint-Denis	C	B	1	Préalable	Oui	1722	QUATRE-LACS
4088-24-0796	Lac Saint-Denis	C	B	2	Rappel	En attente	1821	QUATRE-LACS
4088-24-1018	Lac Saint-Denis	C	B	2	Rappel	En attente	1837	QUATRE-LACS

Matricule	Description nom du cours d'eau	Classe présumée	Classe réelle	Nbre d'avis	Type d'avis envoyé	Consentant à s'améliorer	No civique de l'emplacement	Voie publique de l'emplacement
4088-13-6463	Lac Saint-Denis	C	B	1	Aucun	Oui	1851	QUATRE-LACS
4088-13-2226	Lac Saint-Denis	C	B	5	Rappel	Oui	1865	QUATRE-LACS
4088-14-2352	Lac Saint-Denis	C	C	2	Dernier	Oui	1836	QUATRE-LACS
4189-40-4249	Lac Saint-Denis	C	C	0	Aucun	N/A	0	SCHUMANN
4188-39-6929	Lac Saint-Denis	C	C	0	Aucun	N/A	0	VIVALDI
4188-65-0184	Lac Saint-Denis	C	N/A	0	Aucun	N/A	0	VILLAGE
4192-95-8719	Lac Sainte-Marie	C	A	0	Aucun	N/A	59	CHEVERNY
4490-09-3538	Lac Sainte-Marie	C	B	1	Premier	Oui	113	CASCADES
4292-05-0696	Lac Sainte-Marie	C	B	2	Rappel	Oui	35	CHEVERNY
4390-88-1582	Lac Sainte-Marie	C	B	3	Rappel	En attente	122	CLAIRIERE
4192-65-9137	Lac Sainte-Marie	C	B	0	Aucun	Oui	132	FORGE EST
4391-11-1895	Lac Sainte-Marie	C	B	3	Dernier	Oui	79	LANGAIS
4391-51-1621	Lac Sainte-Marie	C	B	3	Premier	Oui	151	LANGAIS
4291-46-8844	Lac Sainte-Marie	C	B	6	Dernier	En attente	795	MORGAN
4291-55-2897	Lac Sainte-Marie	C	B	2	Rappel	Oui	805	MORGAN
4291-56-9011	Lac Sainte-Marie	C	B	3	Deuxième	Oui	835	MORGAN
4291-99-1103	Lac Sainte-Marie	C	B	3	Dernier	En attente	987	MORGAN
4192-74-1860	Lac Sainte-Marie	C	B	2	Rappel	Oui	165	MOULIN
4192-74-8137	Lac Sainte-Marie	C	B	1	Rappel	En attente	183	MOULIN
4292-16-5583	Lac Sainte-Marie	C	B	3	Rappel	En attente	212	VAL-DE-LOIRE
4292-74-1577	Lac Sainte-Marie	C	B	1	Premier	En attente	456	VAL-DE-LOIRE

Matricule	Description nom du cours d'eau	Classe présumée	Classe réelle	Nbre d'avis	Type d'avis envoyé	Consentant à s'améliorer	No civique de l'emplacement	Voie publique de l'emplacement
4390-97-9494	Lac Sainte-Marie	C	B	1	Rappel	Oui	0	VAL-DES-MONTS
4390-97-3181	Lac Sainte-Marie	C	B	2	Deuxième	En attente	760	VAL-DES-MONTS
4490-09-5260	Lac Sainte-Marie	C	C	2	Deuxième	Oui	119	CASCADES
4390-88-7309	Lac Sainte-Marie	C	C	6	Dernier	En attente	104	CLAIRIERE
4390-88-4949	Lac Sainte-Marie	C	C	4	Dernier	Oui	110	CLAIRIERE
4192-64-9580	Lac Sainte-Marie	C	C	2	Deuxième	Oui	161	MOULIN
4192-84-0634	Lac Sainte-Marie	C	C	2	Deuxième	Oui	189	MOULIN
3488-82-2768	Lac Sainte-Marie (petit)	C	A	1	Aucun	N/A	177	COURCHEVEL
3388-76-0661	Lac Sainte-Marie (petit)	C	A	1	Rappel	Oui	511	COURCHEVEL
3388-34-1218	Lac Sainte-Marie (petit)	C	A	3	Aucun	N/A	701	COURCHEVEL
3388-33-8229	Lac Sainte-Marie (petit)	C	A	2	Aucun	N/A	717	COURCHEVEL
3488-51-0096	Lac Sainte-Marie (petit)	C	B	1	Premier	En attente	0	COURCHEVEL
3488-82-8736	Lac Sainte-Marie (petit)	C	B	1	Premier	En attente	0	COURCHEVEL
3388-43-2526	Lac Sainte-Marie (petit)	C	B	5	Rappel	En attente	0	COURCHEVEL
3488-82-7053	Lac Sainte-Marie (petit)	C	B	4	Rappel	Oui	161	COURCHEVEL
3488-82-0576	Lac Sainte-Marie (petit)	C	B	1	Premier	En attente	187	COURCHEVEL
3488-05-8804	Lac Sainte-Marie (petit)	C	B	1	Premier	En attente	381	COURCHEVEL
3388-65-2088	Lac Sainte-Marie (petit)	C	B	1	Premier	En attente	537	COURCHEVEL
3388-23-6373	Lac Sainte-	C	B	2	Premier	Oui	702	COURCHEVEL

Matricule	Description nom du cours d'eau	Classe présumée	Classe réelle	Nbre d'avis	Type d'avis envoyé	Consentant à s'améliorer	No civique de l'emplacement	Voie publique de l'emplacement
	Marie (petit)							
3388-34-3002	Lac Sainte-Marie (petit)	C	B	2	Premier	En attente	705	COURCHEVEL
3388-33-5079	Lac Sainte-Marie (petit)	C	B	4	Rappel	Oui	709	COURCHEVEL
3388-33-6451	Lac Sainte-Marie (petit)	C	B	5	Rappel	En attente	711	COURCHEVEL
3388-53-9755	Lac Sainte-Marie (petit)	C	B	2	Rappel	En attente	755	COURCHEVEL
3388-73-1212	Lac Sainte-Marie (petit)	C	B	1	Rappel	Oui	773	COURCHEVEL
3388-82-3489	Lac Sainte-Marie (petit)	A-B	B	1	Rappel	En attente	789	COURCHEVEL
3488-12-7683	Lac Sainte-Marie (petit)	C	B	1	Rappel	Oui	905	COURCHEVEL
3488-42-6903	Lac Sainte-Marie (petit)	C	B	1	Rappel	En attente	973	COURCHEVEL
3488-82-4961	Lac Sainte-Marie (petit)	C	C	2	Premier	Oui	165	COURCHEVEL
3388-95-4498	Lac Sainte-Marie (petit)	A-B	C	1	Premier	En attente	435	COURCHEVEL
3388-86-9923	Lac Sainte-Marie (petit)	C	C	3	Deuxième	Oui	447	COURCHEVEL
3388-76-5287	Lac Sainte-Marie (petit)	C	C	1	Premier	Oui	509	COURCHEVEL
3388-82-6398	Lac Sainte-Marie (petit)	A-B	C	1	Premier	Oui	803	COURCHEVEL
3488-12-4392	Lac Sainte-Marie (petit)	C	C	4	Deuxième	En attente	891	COURCHEVEL
3388-93-5859	Lac Sainte-Marie (petit)	C	N/A	0	Aucun	N/A	0	COURCHEVEL
4092-25-3294	Lac Saint-Joseph	C	A	3	Premier	Oui	1484	BEAUMONT
4193-03-1023	Lac Saint-Joseph	C	A	0	Aucun	N/A	1242	TOUR-DU-LAC
4192-24-4046	Lac Saint-Joseph	C	A	2	Rappel	En attente	1568	TOUR-DU-LAC

Matricule	Description nom du cours d'eau	Classe présumée	Classe réelle	Nbre d'avis	Type d'avis envoyé	Consentant à s'améliorer	No civique de l'emplacement	Voie publique de l'emplacement
3993-86-1949	Lac Saint-Joseph	C	A	0	Aucun	N/A	0	VILLAGE
3893-66-5763	Lac Saint-Joseph	C	A	0	Aucun	N/A	2430	VILLAGE
3993-76-2762	Lac Saint-Joseph	C	A	1	Aucun	N/A	2837	VILLAGE
4092-25-7629	Lac Saint-Joseph	C	B	5	Rappel	Oui	1485	BEAUMONT
4092-25-0875	Lac Saint-Joseph	C	B	1	Aucun	N/A	1488	BEAUMONT
4092-83-7145	Lac Saint-Joseph	C	B	2	Rappel	Oui	0	CROIX
4192-02-2084	Lac Saint-Joseph	C	B	2	Premier	En attente	1614	CROIX
4092-93-9510	Lac Saint-Joseph	C	B	2	Premier	Non	1618	CROIX
4092-93-7421	Lac Saint-Joseph	C	B	1	Rappel	Oui	1620	CROIX
4092-93-0137	Lac Saint-Joseph	C	B	2	Premier	Oui	1640	CROIX
4092-83-2374	Lac Saint-Joseph	C	B	2	Rappel	Oui	1662	CROIX
4092-83-0295	Lac Saint-Joseph	C	B	2	Premier	Oui	1670	CROIX
4092-74-4842	Lac Saint-Joseph	C	B	2	Premier	Oui	1680	CROIX
4092-75-1025	Lac Saint-Joseph	C	B	3	Premier	Oui	1708	CROIX
4092-66-8850	Lac Saint-Joseph	C	B	5	Rappel	En attente	1286	LAPOINTE
4092-55-5748	Lac Saint-Joseph	C	B	4	Premier	En attente	1374	LAPOINTE
4092-54-0607	Lac Saint-Joseph	C	B	2	Rappel	Oui	1414	LAPOINTE
4092-43-6561	Lac Saint-Joseph	C	B	1	Premier	Oui	1446	LAPOINTE
3993-64-3971	Lac Saint-	C	B	2	Rappel	Oui	1547	MINTO

Matricule	Description nom du cours d'eau	Classe présumée	Classe réelle	Nbre d'avis	Type d'avis envoyé	Consentant à s'améliorer	No civique de l'emplacement	Voie publique de l'emplacement
	Joseph							
4092-33-4583	Lac Saint-Joseph	C	B	1	Rappel	Non	1778	VILLAGE
4092-34-1619	Lac Saint-Joseph	C	B	1	Premier	Oui	1786	VILLAGE
3992-87-6752	Lac Saint-Joseph	C	B	1	Premier	Oui	1956	VILLAGE
3992-87-4968	Lac Saint-Joseph	C	B	2	Rappel	Oui	1968	VILLAGE
3992-68-2994	Lac Saint-Joseph	C	B	4	Rappel	Non	2040	VILLAGE
3993-31-4454	Lac Saint-Joseph	C	B	3	Rappel	Oui	2164	VILLAGE
3993-13-6848	Lac Saint-Joseph	C	B	4	Premier	En attente	2252	VILLAGE
3893-67-3636	Lac Saint-Joseph	C	B	2	Premier	Oui	2452	VILLAGE
3893-67-5077	Lac Saint-Joseph	C	B	3	Rappel	En attente	2468	VILLAGE
3993-87-7522	Lac Saint-Joseph	C	B	3	Deuxième	Oui	2855	VILLAGE
4092-26-6616	Lac Saint-Joseph	C	C	3	Dernier	Oui	1474	BEAUMONT
4092-35-1685	Lac Saint-Joseph	C	C	4	Premier	En attente	1479	BEAUMONT
4092-25-9253	Lac Saint-Joseph	C	C	3	Premier	Oui	1481	BEAUMONT
4092-83-4657	Lac Saint-Joseph	C	C	2	Premier	Oui	1658	CROIX
3993-15-5635	Lac Saint-Joseph	C	C	4	Premier	Oui	2680	LAC
4092-45-9682	Lac Saint-Joseph	C	C	3	Aucun	Non	1352	LAPOINTE
4092-55-2865	Lac Saint-Joseph	C	C	5	Dernier	En attente	1358	LAPOINTE
4092-55-5305	Lac Saint-Joseph	C	C	4	Dernier	Oui	1382	LAPOINTE

Matricule	Description nom du cours d'eau	Classe présumée	Classe réelle	Nbre d'avis	Type d'avis envoyé	Consentant à s'améliorer	No civique de l'emplacement	Voie publique de l'emplacement
4192-24-2179	Lac Saint-Joseph	C	C	3	Premier	Oui	1564	TOUR-DU-LAC
3992-87-0661	Lac Saint-Joseph	C	C	4	Rappel	Oui	1978	VILLAGE
3993-40-7299	Lac Saint-Joseph	C	C	2	Rappel	Oui	2112	VILLAGE
3892-68-0295	Lac Saint-Joseph	C	C	3	Premier	Oui	2385	VILLAGE
3893-66-8933	Lac Saint-Joseph	C	C	5	Dernier avis	En attente	2416	VILLAGE
3893-87-4634	Lac Saint-Joseph	C	C	5	Dernier avis	Oui	2550	VILLAGE
3993-06-2619	Lac Saint-Joseph	C	C	3	Deuxième	Oui	2622	VILLAGE
3993-15-5466	Lac Saint-Joseph	C	C	1	Premier	Oui	2660	VILLAGE
3988-31-4340	Lac Truite (à la)	C	A	3	Aucun	N/A	227	PENINSULE
3988-21-6122	Lac Truite (à la)	C	A	0	Aucun	N/A	253	PENINSULE
3988-21-3517	Lac Truite (à la)	C	A	0	Aucun	N/A	259	PENINSULE
3988-10-1187	Lac Truite (à la)	C	A	0	Aucun	N/A	305	PENINSULE
3987-38-7091	Lac Truite (à la)	C	A	0	Aucun	N/A	2070	QUATRE-LACS
3887-97-0667	Lac Truite (à la)	C	B	1	Rappel	En attente	194	CEDRES
3887-88-8686	Lac Truite (à la)	C	B	1	Préalable	En attente	61	MONT-CORBEAU NORD
3988-51-8725	Lac Truite (à la)	C	B	1	Rappel	Oui	0	PENINSULE
3988-51-0835	Lac Truite (à la)	C	B	1	Rappel	Oui	171	PENINSULE
3988-31-1737	Lac Truite (à la)	C	B	3	Rappel	En attente	233	PENINSULE
3988-00-5592	Lac Truite (à la)	C	B	2	Rappel	Oui	333	PENINSULE
3988-60-6846	Lac Truite (à la)	C	B	2	Deuxième	Oui	1976	QUATRE-LACS
3988-60-4110	Lac Truite (à la)	C	B	1	Rappel	En attente	1980	QUATRE-LACS
3987-48-1092	Lac Truite (à la)	C	B	1	Rappel	En attente	2062	QUATRE-LACS
3988-60-3798	Lac Truite (à la)	C	C	1	Préalable	Oui	125	PENINSULE
3988-00-2386	Lac Truite (à la)	C	C	2	Deuxième	En attente	345	PENINSULE
3987-09-4862	Lac Truite (à la)	C	C	2	Deuxième	Oui	420	PENINSULE

Matricule	Description nom du cours d'eau	Classe présumée	Classe réelle	Nbre d'avis	Type d'avis envoyé	Consentant à s'améliorer	No civique de l'emplacement	Voie publique de l'emplacement
3987-09-8387	Lac Truite (à la)	C	C	2	Premier avis	Oui	423	PENINSULE
3987-09-9885	Lac Truite (à la)	C	C	2	Dernier avis	Oui	427	PENINSULE
3987-38-8893	Lac Truite (à la)	C	C	2	Dernier avis	En attente	2066	QUATRE-LACS
3990-58-7725	Lac Vert	C	A	0	Aucun	N/A	165	ENTRELACS
3990-75-3993	Lac Vert	C	A	1	Aucun	N/A	22	QUEBECOISE
3990-76-1210	Lac Vert	C	A	3	Aucun	N/A	26	QUEBECOISE
3990-77-3572	Lac Vert	C	A	0	Aucun	N/A	78	QUEBECOISE
3990-79-1255	Lac Vert	C	B	3	Rappel	En attente	117	ENTRELACS
3990-39-9163	Lac Vert	C	B	2	Rappel	Oui	205	ENTRELACS
3990-57-5388	Lac Vert	C	B	2	Rappel	En attente	118	QUEBECOISE
3790-43-1792	Lac Vingt-Sous	C	A	0	Aucun	N/A	0	ARGENTEUIL
3790-14-6966	Lac Vingt-Sous	C	A	0	Aucun	N/A	0	ARGENTEUIL
3790-24-4911	Lac Vingt-Sous	C	A	0	Aucun	N/A	0	ARGENTEUIL
3790-64-8337	Lac Vingt-Sous	C	A	0	Aucun	N/A	2441	ARGENTEUIL
3790-63-8099	Lac Vingt-Sous	C	A	0	Aucun	N/A	2447	ARGENTEUIL
3790-43-4840	Lac Vingt-Sous	C	A	0	Aucun	N/A	2507	ARGENTEUIL
3790-33-6395	Lac Vingt-Sous	C	A	1	Aucun	N/A	2522	ARGENTEUIL
3790-23-8344	Lac Vingt-Sous	C	A	0	Aucun	N/A	2537	ARGENTEUIL
3790-23-3849	Lac Vingt-Sous	C	A	0	Aucun	N/A	2543	ARGENTEUIL
3790-13-9110	Lac Vingt-Sous	C	A	0	Aucun	N/A	2547	ARGENTEUIL
3790-03-9026	Lac Vingt-Sous	C	A	0	Aucun	N/A	2555	ARGENTEUIL
3790-13-9995	Lac Vingt-Sous	C	A	0	Aucun	N/A	2559	ARGENTEUIL
3690-65-7802	Lac Vingt-Sous	C	A	0	Aucun	N/A	110	BAIE-DU-LAC-VINGT-SOUS
3790-66-2371	Lac Vingt-Sous	C	A	0	Aucun	N/A	221	DE BELLEFEUILLE
3790-56-9059	Lac Vingt-Sous	C	A	0	Aucun	Oui	225	DE BELLEFEUILLE
3790-45-3697	Lac Vingt-Sous	C	A	1	Aucun	Oui	275	DE BELLEFEUILLE
3790-46-0443	Lac Vingt-Sous	C	A	0	Aucun	N/A	283	DE BELLEFEUILLE

Matricule	Description nom du cours d'eau	Classe présumée	Classe réelle	Nbre d'avis	Type d'avis envoyé	Consentant à s'améliorer	No civique de l'emplacement	Voie publique de l'emplacement
3790-75-3693	Lac Vingt-Sous	C	A	0	Aucun	N/A	33	R.-PAGE
3690-84-6366	Lac Vingt-Sous	C	B	1	Préalable	En attente	0	ARGENTEUIL
3790-95-4086	Lac Vingt-Sous	C	B	2	Deuxième	Oui	2374	ARGENTEUIL
3790-33-2037	Lac Vingt-Sous	C	B	1	Préalable	En attente	2531	ARGENTEUIL
3690-84-0863	Lac Vingt-Sous	C	B	2	Deuxième	Oui	2676	ARGENTEUIL
3790-96-2881	Lac Vingt-Sous	C	B	1	Aucun	Oui	137	DE BELLEFEUILLE

Annexe 3. Fiche technique d'inspection



Fiche terrain

Bande riveraine

Date du relevé :

Agent(e) :

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Lac/Cours d'eau (nom) :

Matricule :

Adresse :

Téléphone :

Propriétaire :

Présent : Oui Non

BANDE RIVERAINE (15 mètres à partir de la ligne des hautes eaux)

État général Naturelle En régénération Ornementale Dégradée

Pente % < 30% > 30%

Distance de la résidence du plan d'eau : 0-15 m 15-20 m 20 m et +

Aire de feu : Oui Non Description :

Autres ouvrages : Oui Non Description :

Remarque

RIVES

État de la rive : Naturelle Artificielle
 Enrochement Mur de soutènement bois béton gabion pierres remblai

ZONE DE RENATURALISATION (5 premiers mètres)

Végétalisée Oui Non 0% 0-25% 25-60% 75-100%

Végétation Arbres Arbustes Herbacées

VOIE D'ACCÈS

N^{bre} d'accès : Largeur de la voie d'accès aménagée : (> 30%-1,5 m ou < 30%
5 m)

Description Perpendiculaire en biais végétalisée dénudée artificielle sur pilotis

Annexe 4. Consentement des riverains à la réglementation sur la bande de protection riveraine

Lac	Inspection des Classes C présumées			
	Oui	Non	En attente	N/A
Lac Bark	4	0	2	3
Lac Coeur (du)	12	3	26	14
Lac de la Montagne	9	0	0	5
Lac Garry	0	0	5	5
Lac Long (Petit)	1	0	2	3
Lac Long	1	0	6	7
Lac Louise	3	0	4	2
Lac Mohawk	2	0	2	1
Lac Noir	1	0	5	4
Lac Pierre-Aubin	0	0	1	0
Lac Saint-Denis	4	0	3	15
Lac Sainte-Marie	13	0	8	1
Lac Sainte-Marie (petit)	10	0	13	4
Lac Saint-Joseph	29	4	10	5
Lac Truite (à la)	8	0	7	5
Lac Vert	1	0	2	3
Lac Vingt-Sous	5	0	2	16
TOTAL	103	7	98	93

Annexe 5. Nombre d'avis envoyés selon leur type

Lac	Rappel	Préalable	Premier	Deuxième	Dernier	Aucun
Lac Bark	1	1	0	0	0	7
Lac Coeur (du)	0	0	38	8	4	14
Lac de la Montagne	0	0	0	2	0	13
Lac Garry	0	2	0	0	0	5
Lac Long (Petit)	0	1	0	1	0	4
Lac Long	1	5	0	0	0	8
Lac Louise	3	0	0	1	2	3
Lac Mohawk	2	0	1	1	0	1
Lac Noir	4	2	0	0	0	4
Lac Pierre-Aubin	1	0	0	0	0	0
Lac Saint-Denis	3	2	0	0	1	16
Lac Sainte-Marie	7	0	3	5	5	2
Lac Sainte-Marie (petit)	10	0	11	2	0	4
Lac Saint-Joseph	15	0	20	2	5	6
Lac Truite (à la)	7	2	1	3	2	5
Lac Vert	3	0	0	0	0	4
Lac Vingt-Sous	0	2	0	2	0	19
TOTAL	57	17	74	27	19	115

Annexe 6. Nombre d'avis envoyés selon le suivi antécédent

Lac	Nombre de lettres totales						
	Aucun	1	2	3	4	5	6
Lac Bark	7	2	0	0	0	0	0
Lac Coeur (du)	13	11	19	3	6	3	0
Lac de la Montagne	5	8	1	1	0	0	0
Lac Garry	6	3	1	0	0	0	0
Lac Long (Petit)	8	6	0	0	0	0	0
Lac Long	3	2	1	0	0	0	0
Lac Louise	1	1	3	2	0	2	0
Lac Mohawk	1	3	1	0	0	0	0
Lac Noir	4	2	2	1	1	0	0
Lac Pierre-Aubin	0	0	0	1	0	0	0
Lac Saint-Denis	10	5	3	3	0	1	0
Lac Sainte-Marie	2	4	7	6	1	0	2
Lac Sainte-Marie (petit)	1	14	5	2	3	2	0
Lac Saint-Joseph	3	8	14	11	7	5	0
Lac Truite (à la)	4	7	7	2	0	0	0
Lac Vert	2	1	2	2	0	0	0
Lac Vingt-Sous	16	5	2	0	0	0	0
TOTAL	86	82	68	34	18	13	2